

← Largeur →

# Une mesure sécuritaire

## Transport d'équipement et d'objets encombrants

↑ Hauteur ↓

La hauteur, la largeur et l'épaisseur du bagage doivent entrer dans les limites indiquées sur cette affiche par la ligne de contour.

- Il est permis de transporter des objets qui peuvent être tenus solidement sur les genoux ou aux pieds.
- Les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main.
- Un maximum de 2 bagages à main est permis.
- Tous les objets transportés doivent entrer complètement dans le sac ou l'étui et ne dépasser d'aucune façon.
- Aucun objet ne doit être placé dans l'autobus de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours. L'allée doit toujours rester libre.
- En cas d'impossibilité de se conformer à ces conditions, le transport de l'équipement de l'élève entre la résidence et l'école est la responsabilité du parent.



### Service du transport scolaire



Commission scolaire  
des Premières-Seigneuries

643, avenue du Cénacle, Québec (Québec) G1E 1B3

[www.csdps.qc.ca](http://www.csdps.qc.ca)

LE SECONDAIRE PUBLIC  
LA BONNE ÉCOLE

← Épaisseur →